

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1958)

Heft: 1323

Artikel: La représentation des Suisses a l'étranger au pays

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-691495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA REPRESENTATION DES SUISSES A L'ETRANGER AU PAYS.

Par quels moyens pourrait-on associer davantage les Suisses à l'étranger à la vie du pays et, notamment, à sa vie nationale? Comment pourrait-on leur permettre d'avoir leur mot à dire dans les décisions prises par nos autorités et qui les concernent plus particulièrement? Ces questions n'ont cessé de se poser depuis que l'on a pris conscience de l'existence d'une " Suisse à l'étranger ".

Il ne paraît guère possible, pour des raisons de droit public et de droit international, d'octroyer aux Suisses à l'étranger, même dans un avenir plus ou moins lointain, le droit de vote — qu'il soit exercé par correspondance ou au siège de nos représentations diplomatiques jouissant de l'ex-territorialité, ou sur le territoire national.

Grâce à une représentation efficace de leurs intérêts auprès des autorités et de l'opinion publique, il est possible, en revanche, d'assurer aux Suisses à l'étranger l'influence qu'ils désirent légitimement exercer sur les décisions qui les concernent. Depuis des années, les Journées des Suisses à l'étranger et la Commission des Suisses à l'étranger de la NSH en ont fourni la preuve.

Les Journées des Suisses de l'étranger ont vu grandir leur influence auprès de l'administration et des autorités législatives dès le moment où les colonies suisses se sont mises à préparer, de manière systématique et approfondie, les problèmes figurant à l'ordre du jour de ces congrès. Ce fut notamment le cas pour la loi sur la nationalité, où l'on a tenu compte du point de vue des Suisses à l'étranger, soit en ce qui concerne le droit de cité de la femme mariée, soit en ce qui touche la double nationalité. Signalons aussi d'autres questions touchant les Suisses à l'étranger, telles que l'AVS et l'assurance invalidité, les obligations militaires et la taxe d'exemption du service militaire, problèmes à l'étude desquels les délibérations des Journées des Suisses à l'étranger apportèrent une contribution utile aux autorités administratives et législatives, tout en éclairant l'opinion publique.

L'étude préliminaire, au sein de colonies suisses, des questions traitées aux Journées des Suisses à l'étranger est donc une condition essentielle de l'efficacité des délibérations. Cette préparation ne peut se faire qu'au sein de colonies organisées. Toutes ne sont pas également aptes ou enclines à traiter de problèmes suisses importants d'ordre civique ou politique. L'instrument le plus efficace s'est révélé être jusqu'ici la conférence des présidents des Sociétés suisses partout où il en existe. Dans les pays où les groupements suisses n'ont pas encore atteint ce degré d'organisation, il est pour ainsi dire pratiquement impossible de connaître, dans les délais utiles, le point de vue de l'ensemble de la colonie. On peut bien recueillir l'opinion de tel ou tel de ses membres qui, malgré la valeur qu'elle peut revêtir, ne sera pas nécessairement celle de l'ensemble de la colonie.

Même les conférences de présidents ne constituent pas encore la représentation de tous les Suisses à l'étranger, mais seulement de ceux qui font partie de Sociétés suisses organisées, les autres, "les sauvages" étant laissés de côté. On peut cependant admettre que la proportion des Suisses groupés en sociétés est

Lindt
mountain rose

1 lb. box of
assorted chocolates 12/6

THE CHOCOLATE OF THE CONNOISSEUR

NOW!

MAGGI

SWISS

SOUPS

(in sachets)

MAGGI Swiss — the Continental soups which appeal to British tastes — are now in foil sachets, both in Britain and in many parts of the Continent. MAGGI soups are prepared to recipes by famous Continental chefs and the ingredients are the world's best. For really international success serve MAGGI Swiss soups today.



TEN EXCITING VARIETIES
MUSHROOM · PEA & LAM · TOMATO · OXTAIL
SPRING VEGETABLE · ROMANY · ONION
ASPARAGUS · CAULIFLOWER · CHICKEN NOODLE

1/6
4-6
HELPINGS
FROM ONE
SACHET

First Choice on the Continent!

importante. Non seulement les organisations de nos colonies embrassent la majorité des Suisses à l'étranger, mais elles en groupent les éléments les plus actifs.

Les conférences de présidents ou autres organisations similaires peuvent donc être considérées, à juste titre, comme porteparole autorisés de la colonie. Cette constatation doit être retenue dès qu'on aborde le problème de la représentation personnelle des Suisses de l'étranger au pays.

Le seul organe invitant régulièrement les Suisses à l'étranger à exprimer leur opinion sur les questions qui les concernent est la *Commission des Suisses à l'étranger de la NSH*. Selon les statuts, elle se compose pour un tiers de membres appartenant à la NSH de l'intérieur, pour un tiers de représentants de la presse suisse et des milieux économiques de l'intérieur, et pour un tiers de Suisses de l'étranger. En réalité, depuis quelques années, la Commission des Suisses à l'étranger se compose pour moitié de Suisses de l'intérieur et pour moitié de Suisses de l'extérieur élus par la Commission elle-même, selon le système de la cooptation.

Pour obtenir une représentation plus directe et plus large des colonies, on peut se demander s'il ne faudrait pas augmenter la proportion des membres de l'extérieur et confier leur élection aux colonies elles-mêmes. Dans ce cas, on ne voit qu'un seul système immédiatement applicable, à savoir l'élection par les conférences des présidents partout où elles existent. La cooptation devrait cependant subsister comme mesure complémentaire, afin que les colonies en plein développement mais encore peu organisées obtiennent tout de même par ce moyen un représentant.

On ne peut et on ne doit pas renoncer pour autant à une participation importante de membres de l'intérieur, car la tâche de la Commission des Suisses à l'étranger ne consiste pas seulement dans la représentation des intérêts des Suisses à l'étranger; elle doit veiller de plus au "ravitaillement spirituel" de nos colonies, à tout ce qui peut stimuler leur vie civique et patriotique. Elle doit enfin informer l'opinion publique en Suisse même, et gagner sa sympathie à la cause des Suisses à l'étranger.

En tenant compte de ces considérations, voici un *Projet pour une nouvelle rédaction de l'article 2 du règlement de l'organisation des Suisses à l'étranger* (OSE de la NSH),

que nous proposons comme base de discussion.

- 1.—La Commission des Suisses à l'étranger se compose :
 - a) de représentants de la NSH et des milieux culturels et économiques suisses de l'intérieur; ils seront nommés par le Comité central de la NSH;
 - b) à raison d'un délégué par pays: de représentants des sociétés suisses affiliées à l'OSE collaborant régulièrement au sein d'organisations régionales, qu'il s'agisse de conférences de présidents ou de réunions similaires;
 - c) de personnalités habitant la Suisse ou l'étranger, élues par la Commission des Suisses à l'étranger qui prendra en considération les colonies non représentées sous lettre b).
- 2.—Les membres désignés sous chiffre 1, lettres b) et c) doivent constituer au moins la moitié, et au plus les deux tiers de l'effectif total de la Commission des Suisses à l'étranger.

- 3.—Il appartient au Comité central de la NSH de décider, sur proposition de la Commission des Suisses à l'étranger, si les conditions requises pour procéder à l'élection de la catégorie des membres figurant sous chiffre 1, lettre b) sont remplies.
- 4.—Les membres de la Commission des Suisses à l'étranger établis hors d'Europe peuvent se faire représenter occasionnellement par un Suisse de l'intérieur ou de l'extérieur ne faisant pas déjà partie de la Commission des Suisses à l'étranger; la désignation de ce suppléant doit être approuvée par la CSE.
- 5.—La durée du mandat des membres de la Commission des Suisses à l'étranger est de quatre ans et se termine pour tous à la même date. Les réélections sont autorisées.

ATHLETIC SPORTS MEETINGS.

We wish to direct the attention our our readers to an Athletic Sports Meeting between the Shaftesbury Harriers and the "Stadtturnverein Bern", which will take place on Monday, 14th July, at 6.30 p.m., at the Paddington Recreation Ground, Randolph Avenue, W.9. The Shaftesbury Harriers were engaged in an athletic match with the "Stadtturnverein" in Berne last year, and this will be a return visit for the Berne gymnasts.

On Thursday, 17th July, the "Stadtturnverein" will meet the Walton Athletic Club at their sports ground at Stompond Lane, Walton-on-Thames, at 7 p.m.

It is hoped that many members of the Swiss Colony will attend these sporting events and thus welcome our compatriots from Berne.

Insist on KUNZLE



Art Dessert

CHOCOLATE ASSORTMENT

... like Kunzle Cakes — a compliment to Good Taste

C KUNZLE LTD. BIRMINGHAM